Cinquante quatrième année. - N° 207 A Vendredi 23 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2922

971 – GUADELOUPE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE BASSE-TERRE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20200172. *Date de parution :* 4 septembre 2020.
Annonce numéro : 1817. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

877 702 738 RCS Basse-Terre.
FRENCH INDIES LUXURY HOMES.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : Gustavia, Rue du Roi Oscar II, 97133 Saint-Barthélemy.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 1340000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Service de luxe destinés à une clientèle privée et notamment les services de location saisonnière, vente et location de yachts, conseil et transactions en art, en immobilier et en constitution de caves privées.
Adresse : Gustavia, Rue du Roi Oscar II, 97133 Saint-Barthélemy.
Précédent propriétaire : 414 057 992 RCS Basse-Terre. **BARNES.**
Date de commencement d'activité : 17 août 2020.
Publication légale : France Antilles Guadeloupe *du* 11 septembre 2020.
Oppositions : Office notarial de Maître Sylvie RICOUR-BRUNIER.
Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 3 - 4 Rue du Roi Oscar II Gustavia 97133 SAINT-BARTHELEMY. Adresse du nouveau propriétaire : Gustavia 15 rue du Péré Irénée de Bruyn 97133 SAINT-BARTHELEMY. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..